Lettre N° 1 - MARS 2011

concertation NORD

Valor'Aisne

La lettre d'information de la **C**ommission de **C**oncertation et d'**E**tudes sur le **T**raitement des **D**échets Ménagers

édito

La recherche d'une solution de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour la moitié nord de l'Aisne engage le syndicat pour de nombreuses années. Il est dès lors nécessaire de prendre le temps de concerter et de réunir l'ensemble des représentants de la société : élus, acteurs socio-économiques, représentants de l'Etat, associations. Tous sont présents au sein de la Commission de Concertation et d'Etudes sur le Traitement des Déchets (COCETD) avec un garant, Olivier Petit, qui veillera à ce que chaque avis compte. Tout le monde doit pouvoir se retrouver dans ces choix d'ordre technique, environnemental et économique.

Le cadre de la concertation est fixé, avec pour la Commission un rôle qui consiste à conseiller les élus de Valor'Aisne. Un objectif commun s'est dégagé : trouver tout d'abord la meilleure solution de traitement possible avant de réfléchir à son emplacement. Le 31 janvier dernier, lors d'un « séminaire déchet », nous avons réuni des spécialistes des déchets pour donner une information de qualité à l'ensemble des membres de la Commission.

Valor'Aisne a engagé les études, elles sont le « carburant » de la concertation, la concertation étant le « moteur » de la réflexion. Prochainement la COCETD analysera et discutera des résultats des études, qui vont proposer un diagnostic complet de notre territoire. La concertation ne fait que commencer et nous ne manquerons pas de vous faire part de sa progression.

Thierry LEFEVRE
Président de Valor'Aisne

Dominique IGNASZAK
Président de la COCETD

Les étapes de la COCETD

✔	Décembre 2010	installation de la COCETD
✔	Janvier 2011	« séminaire déchets »
➜	Mars 2011	synthèse de l'état des lieux
	Mai 2011	scenarii potentiels
	Juin 2011	scenarii envisageables

> CONCERTATION MODE D'EMPLOI

> Concertation, études, avis, décision

La concertation donne des directives aux bureaux d'études. Les études alimentent les débats de la COCETD, qui formule un avis éclairant les choix des élus de Valor'Aisne.

> 2 phases pour 2 objectifs

Dans un premier temps, nous déterminons la meilleure solution pour traiter nos déchets ménagers : quelle valorisation, quel mode, quelle taille…?
Cette phase durera jusqu'à la fin d'année 2011.
Ensuite, il sera temps de rechercher le meilleur emplacement, en tenant compte des critères humains, environnementaux et économiques. En procédant par éliminations successives, un ou plusieurs site(s) seront choisis fin 2012.

> Une instance avec des acteurs locaux représentatifs

La COCETD rassemble des élus, des représentants de l'Etat, des acteurs socio-économiques et des associations de protection de l'environnement.

> Le garant de la concertation

Le garant veille à ce que la concertation suive une ligne directrice et une progression, et s'assure que tous les avis seront exprimés et pris en considération. Il fait appliquer le règlement de la concertation qui fixe les règles du débat. Valor'Aisne a confié ce rôle à Olivier Petit, maître de conférences à l'Université d'Artois, spécialiste des politiques publiques d'environnement et directeur de la revue *Développement durable et territoires*.

> Informez-vous :

pour consulter la retranscription intégrale des débats
www.valoraisne.fr
pour tout renseignement
concertation@valoraisne.fr
03.23.23.78.20

De gauche à droite sur les photos :
Rachel Louiset ; Olivier Petit ; Marc Cheverry ; Sophie Rouat et Nicolas Garnier ; les participants à la Commission

Valor'Aisne tient à remercier l'ensemble des intervenants pour leur participation et leur disponibilité tout au long de la journée de travail du 31 janvier dernier, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne pour son accueil.

Le séminaire déchets a permis aux membres de la COCETD d'échanger avec des experts sur les thèmes suivants :

- le nouveau cadre réglementaire suite à la Directive Cadre Européenne et au Grenelle 2, par Sophie Rouat (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie de Picardie - *www.ademe.fr*) et Marc Cheverry (ADEME Angers)
- la prévention : l'exemple belge, par Nathalie Ricaille (Espace Environnement - *www.espace-environnement.be*)
- les actions portées par les adhérents de FNE en matière de prévention, par Rachel Louiset (France Nature Environnement - *www.fne.asso.fr*)
- la réduction de la fraction résiduelle des déchets, par Marc Cheverry (ADEME Angers)
- le panorama des techniques de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), par Marc Cheverry (ADEME Angers)
- les solutions de valorisation énergétique, matière et organique, par Nicolas Garnier (association AMORCE - *www.amorce.asso.fr*)

3 QUESTIONS...

- ***Question à l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : quelles sont les priorités du Grenelle de l'Environnement en matière de déchets ?***

Le Grenelle témoigne d'une volonté profonde de mieux prendre en compte l'impact environnemental des activités humaines. Concernant les déchets, il fixe 5 axes stratégiques :

- Produire moins des déchets, en développant la prévention
- Recycler plus et plus facilement
- Valoriser davantage les déchets organiques
- Renforcer la cohérence des plans de gestion des déchets résiduels
- Mieux gérer les déchets du BTP.

- ***Question à France Nature Environnement (FNE) : pouvez-vous décrire les conditions de la réussite d'une politique de prévention ?***

Nos premiers conseils sont d'adapter la politique au territoire et de trouver les bons partenaires : collectivités, associations, établissements publics ou commerciaux.
FNE aide les collectivités à mettre en place ces conditions par étapes successives. Identification des déchets, formation du personnel, organisation d'événements fondateurs (conférence-débat, opération en supermarché, récupération créative…) puis suivi sur la durée (sensibilisation des scolaires, compostage…).
Notre message clé : la somme des petits gestes fait les grandes réussites.

- ***Question à AMORCE : quelle évolution dans l'approche des déchets par les collectivités ?***

Pour dire les choses simplement, l'approche qui dominait les déchets il y a seulement 10 ans était uniquement centrée sur l'élimination des déchets ménagers.
Aujourd'hui, les collectivités raisonnent dans une logique de valorisation. Le Grenelle leur a fixé un objectif de 45%. Pour cela, les industriels ont développé de nouvelles filières pour valoriser un plus grand nombre de déchets. Des installations de traitement capables de valoriser les déchets résiduels ont vu le jour. Les collectivités disposent à présent d'un large éventail de solutions pour gérer leurs déchets de manière plus durable.

FOCUS SUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'association Espace Environnement était présente au séminaire déchets pour témoigner de l'exemple wallon en matière de prévention des déchets. Depuis 10 ans, elle accompagne des collectivités désireuses d'agir.

La première action est l'identification de « flux prioritaires », sur lesquels vont se concentrer les actions.
L'étape suivante consiste à encourager, structurer et répertorier les actions locales de prévention. Les consommateurs adhèrent plus aisément à une campagne planifiée, coordonnée et évaluée.

Traduction avec les déchets alimentaires :

- compostage à domicile et en quartiers, avec des équipements adaptés et des guides composteurs volontaires,
- lutte contre le gaspillage alimentaire, par des actions de sensibilisation et d'éducation en école et chez les ménages.

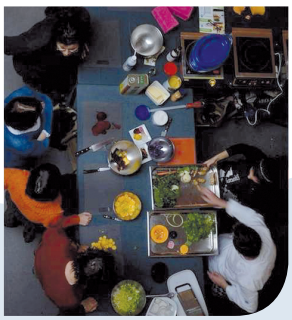

LA COCETD AU TRAVAIL

Après une séance inaugurale le 3 décembre 2010 , la deuxième session constituait un tour d'horizon de la gestion des déchets sous la forme d'un séminaire.

A St-Quentin le 31 janvier

A l'invitation de Valor'Aisne, les membres de la COCETD se sont réunis dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie à St-Quentin.
Le séminaire se déroulait sur une journée entière, en présence de plusieurs experts de la gestion des déchets. Il a permis de mettre à niveau l'ensemble des participants, alimentant ainsi les débats des prochaines réunions.
Les différents volets de la gestion des déchets ont été abordés : réglementation, prévention, tri, valorisation et traitement. Le mode de traitement le plus approprié dépendra en partie des modes de collecte et de la politique de prévention définie à long terme sur le territoire.

Démarrage des études

Parallèlement au lancement de la concertation, Valor'Aisne a mandaté un bureau d'études techniques. Sa première mission est de collecter les informations nécessaires pour établir un état des lieux des gisements et des équipements de traitement des déchets dans le département. Le volume et la nature des déchets à traiter et valoriser sont essentiels pour établir la solution technique la mieux adaptée. Les résultats de cette première phase d'étude seront révélés lors de la troisième session de la COCETD. Le prochain numéro de Valor'Aisne Concertation Nord en donnera un résumé.

Valor'Aisne
Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Pôle d'Activités du Griffon - 80 Rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
tel : 03 23 23 78 20 - fax : 03 23 23 08 04
info@valoraisne.fr
www.valoraisne.fr